

Sujet : [INTERNET] Enquête publique (Arrêté préfectoralDCL/BLCI/2021-70)

De : Marie clauderidard <marieclauderidard@gmail.com>

Date : 18/03/2022 18:53

Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr

A l'attention de monsieur le Commissaire Enquêteur

Monsieur,

En application de l'arrêté cité en objet, je suis personnellement très défavorable à ce que la commune déléguée Condé sur iton redevienne une commune séparée pour plusieurs raisons :

- je considère que la collectivité dans son état actuel est cohérente avec l'école commune Gouville/Condé. En cas de défusion, il y a un risque fort de perte de ce pôle scolaire. Je suis donc contre cette procédure de "DÉFUSION".

- Aller vers une "DIFFUSION" entraînerait des coûts liés à son processus. Je suis contre le gaspillage de l'argent public qui doit servir à construire et non à déconstruire.

Voici les motivations qui me conduisent à ne pas être favorable à la sortie de Condé sur Iton de Mesnils sur Iton.

Veuillez agréer, Monsieur Le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Marie Claude RIDARD

1- Le Perron Gouville 27240 MESNILS SUR ITON